

RÈGLEMENT

Article 1 : Condition de participation

La participation est gratuite et ouverte à tous, particuliers et collectifs, quel que soit le lieu de résidence, à l'exception des membres du jury et du personnel de la bibliothèque. Le concours n'est pas doté de gain mais récompensera les gagnants par un prix symbolique.

Article 2 : Catégories

Pour les particuliers et pour les collectifs, 4 catégories sont proposées à chacun :

- | | |
|--------------------------------|---|
| •Catégorie enfant : 3-7 ans | Catégorie maternelle/CP |
| •Catégorie junior :8-11 ans | Catégorie CE1/6 ^{ème} |
| •Catégorie ados : 12-16 ans | Catégorie 5 ^{ème} /1 ^{ère} |
| •Catégorie adulte : dès 17 ans | Catégorie Terminale et établissements adultes |

Article 3 : Jury

Le jury sera constitué de 2 élus, 1 bibliothécaire, 3 lecteurs des bibliothèques intercommunales
Le jury se réserve le droit d'annuler une catégorie à – de 2 productions.

Article 4 : Forme de l'œuvre

L'œuvre produite aura pour thème « *Le voyage* »

Nous acceptons différentes formes d'expression suivant les catégories.

Pour les particuliers :

- Catégorie 3-7 ans : dessin
- Catégorie 8-11 ans : texte pouvant être accompagné de dessins
- Catégorie ados 12-16 ans : texte pouvant être accompagné de dessins ou photos
- Catégorie adulte : dès 17 ans : texte

Pour les collectifs :

- Catégorie maternelle/CP : dessin
- Catégorie CE1/6^{ème} : texte pouvant être accompagné de dessins
- Catégorie 5^{ème}/1^{ère} : texte
- Catégorie Terminale et établissements adultes : texte

Une seule forme d'expression sera acceptée par participant, individuelle pour les particuliers, collective pour les collectifs.

La forme du texte est libre (nouvelle, conte, témoignage, etc.)

Les textes comporteront 2 pages maximum, dactylographiées, recto, à interligne 1.5, de police Arial times roman ou calibri, taille 12. Ils devront être inédits et libres de droits, écrits en langue française.

Les dessins devront remplir une feuille A4 pour les particuliers et une feuille A3 pour les collectivités.

L'anonymat sera strictement respecté. Les textes ne devront comporter aucun signe distinctif. Il est interdit de dépeindre des personnages connus ou identifiables ainsi que d'utiliser des injures ou des formes discriminatoires envers des individus ou groupes de personnes.

Article 5 : Modalité d'envoi

Les œuvres devront être :

- soit envoyées par mail à reseaulecture-mondragon@crlp.fr,
- soit déposées sous enveloppe cachetée à l'accueil des bibliothèques intercommunales de Mondragon, Lapalud ou Bollène

Ces dépôts devront se faire au plus tard le 03/03/2024 à 23h59.

Dans le mail ou courrier, devra être indiqué : nom, prénom, âge, lieu de résidence, numéro de téléphone et mail, nom de la catégorie.

Un numéro selon l'arrivée sera attribué à chaque œuvre.

Article 6 : Prix et remise

Les lauréats de chaque catégorie, particuliers et collectifs, verront leur œuvre publiée sur le site internet de la CCRLP et les pages Facebook Rés'IN. Un exemplaire de leur œuvre sera imprimé et mis sous verre pour un affichage à la bibliothèque intercommunale de Mondragon. Une lecture à voix haute des œuvres « texte » des lauréats sera proposée le jour de la remise des prix.

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone et les résultats seront proclamés le samedi 13 avril 2024 à 10h, à la bibliothèque de Mondragon.

L'ensemble des œuvres seront exposées à la bibliothèque du 23/04/2024 au 19/05/2024.

Article 7 : Autorisation et publication

Les participants autorisent la publication de leurs œuvres et cèdent les droits d'auteurs aux organisateurs. La bibliothèque se réserve le droit d'utiliser les textes, les dessins et les photos réalisés à toute fin utile de communication.

Article 8 : Calendrier

- Le 08/01/2024 : lancement du concours d'écriture (communication large sur le réseau intercommunal (affichage, Facebook, site des communes), mise à disposition des règlements dans les bibliothèques intercommunales, au siège de la CCRLP, au comité des fêtes de Mondragon, envoi du règlement par mailing aux adhérents de la lecture publique, comité des fêtes de Mondragon, etc.)

- Le 03/03/2024 : date limite de réception des œuvres

- Du 05/03/2024 au 29/03/2024 : lecture des œuvres et délibération du jury

- Le 13/04/2024 : annonce des lauréats et remise des prix et lecture à voix haute des œuvres « texte »

- Du 23/04 au 19/05/2024 : exposition des œuvres dans la bibliothèque intercommunale de Mondragon

Article 9 : Acceptation du règlement

Par leur participation au concours, les participants acceptent le règlement.